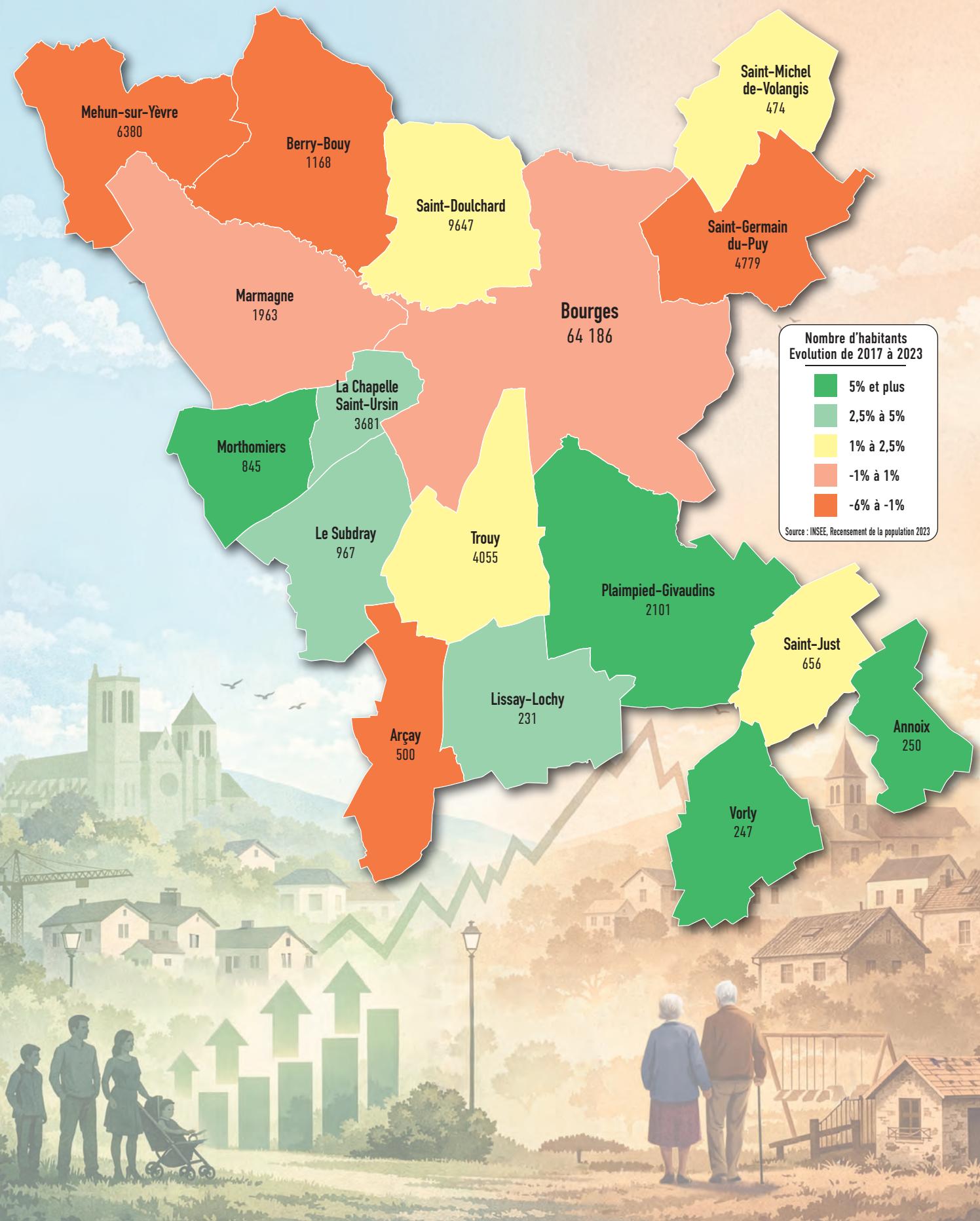




La population du territoire de Bourges Plus

Au 1^{er} janvier 2026, Bourges Plus compte 102 130 habitants. Avec une baisse de 0,2%, l'évolution de la population est stable sur notre territoire.



Les données présentées ici se rapportent à la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus dans les établissements pénitentiaires de la commune.

Les résultats des recensements rénovés (à partir de 2004) ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes d'au moins 5 ans. Pour une période plus courte, il est vivement conseillé de ne pas comparer deux recensements. En raison du report de l'enquête annuelle 2021 (sauf à Mayotte) lié à la situation sanitaire de la Covid-19, les résultats des millésimes 2019 à 2023 doivent exceptionnellement être comparés avec ceux de millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans.

Quelle est l'utilité de connaître la population chaque année ?

Près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population de chaque circonscription administrative. Ils concernent l'organisation des communes comme la vie quotidienne des habitants : les dotations de l'État aux communes, le nombre de conseillers municipaux, les conditions d'implantation des pharmacies, la constitution de communautés d'agglomération, les barèmes de certaines taxes (publicité, jeux, spectacles, débitants de boissons, etc.).

Ces chiffres sont calculés pour toutes les communes et circonscriptions administratives de France. La responsabilité du calcul des populations de référence est confiée à l'Insee qui l'établit grâce au recensement de la population.

L'astuce

Ces chiffres sont aussi consultables depuis le site internet de Bourges Plus : <https://data.bourgesplus.fr/pages/accueil/> (puis "Notre territoire" puis "Observatoire territorial").

Les données détaillées (tranches d'âge, CSP, diplômes, activité ...) sont mises à jour en été.

Réforme en cours !

Suite à un travail de l'INSEE pour réduire ses délais de publication en la matière, les populations de référence de l'année 2025 devraient être publiées à la fin de l'année 2026 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027. Grâce à une nouvelle méthode, le décalage entre la date de référence et la date de publication, aujourd'hui de trois ans, sera donc ramené à deux ans.

Contact



Direction de l'Accompagnement des Communes et de l'Observatoire

Sonja GOUSSARD

02 46 08 10 81

sonja.goussard@agglo-bourgesplus.fr